

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Melun, le lundi 24 janvier 2022

Education au développement durable (EDD)

Monsieur le recteur de l'académie de Créteil

Affaire suivie par :

Floren GILAT

Inspectrice de l'éducation nationale

Mél : [ce.0771137t@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771137t@ac-creteil.fr)

Guillemette LAMY

Christophe ANSART

Conseillers pédagogiques départementaux

Mél : [guillemett.lamy@ac-creteil.fr](mailto:guillemett.lamy@ac-creteil.fr)

[Christophe.ansart@ac-creteil.fr](mailto:Christophe.ansart@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte-Rossignol

77 000 Melun

[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles,

s/c Mesdame et Messieurs les Inspecteurs  
de l'éducation nationale,

**Objet : Lancement de la 9<sup>ème</sup> session de labellisation nationale E3D « établissement en démarche de développement durable » (label E3D d'établissement et label E3D de territoire éducatif)**

**Références:**

-Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – article 9 « Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »

-Circulaire MENE1924799C - circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29-08-2019

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144377](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)

-Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24-09-2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

-Loi n° 2021-1104 du 22-08-2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

L'éducation au développement durable est une priorité ministérielle.

La circulaire du 24 septembre 2020 rappelle l'objectif de déploiement de la labellisation E3D et précise les critères nationaux actualisés pour l'obtention de ce label, pour une école ou un établissement et pour un territoire.

**1) Labellisation nationale E3D pour une école: « établissement en démarche de développement durable »**

Après les sessions de 2014 à 2021 qui ont permis de labelliser 1049 établissements, l'académie de Créteil lance la **9<sup>ème</sup> session de labellisation des établissements en démarche de développement durable**.

La labellisation nationale E3D vise à reconnaître et valoriser l'engagement des écoles, des équipes et des élèves impliqués dans les projets et les démarches globales d'éducation au développement durable. Ouverts sur la culture scientifique et technique comme sur les humanités, ces projets et ces démarches peuvent l'être aussi sur les dimensions culturelle et artistique qui posent la question du développement durable. Ces projets s'articulent avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par l'ONU et repris dans l'agenda 2030 en France.

Cette labellisation pourra être utilisée dans la communication interne et externe des écoles avec les

personnels, les élèves, les familles et les partenaires : elle est une reconnaissance officielle par l'Éducation nationale de l'engagement de l'école.

Bien des établissements portent déjà des projets EDD qui peuvent parfaitement s'inscrire dans la labellisation nationale E3D. Celle-ci peut aussi être complémentaire des labellisations de type « éco-école » ou « agenda 21 scolaire ».

Organisée en trois niveaux (engagement, approfondissement, expertise), la labellisation E3D encourage un cheminement qui peut être progressif dans les démarches globales d'éducation au développement durable. Ainsi, les établissements déjà labellisés peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

Cette labellisation nationale est accordée par le comité académique de labellisation E3D. Après la clôture de l'appel à candidature, le comité académique E3D étudiera les dossiers présentés afin d'accorder la labellisation E3D aux établissements qui remplissent les conditions. En fonction de la qualité des démarches entreprises, les établissements labellisés obtiendront le label au niveau « engagement », « approfondissement » ou « expertise ». **Le label national E3D est obtenu pour trois ans et doit donc être redemandé lorsqu'il arrive à échéance** (candidature à re-déposer).

Les critères de labellisation des trois niveaux sont indiqués dans la circulaire du 24 septembre 2020:

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

A titre d'exemple, les critères permettant à un établissement d'être labellisé au niveau Engagement (niveau 1) sont :

- la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets, est inscrite dans le projet d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement
- la démarche comprend au moins un projet éducatif (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif)
- le ou les projets concernent au moins un ODD<sup>1</sup> identifié
- le ou les contenus du ou des projets s'articulent avec des contenus disciplinaires
- au moins un partenaire extérieur à l'établissement est associé à ce projet
- les élèves participent à des actions concrètes, produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'établissement.

Pour candidater, l'établissement constitue un dossier en répondant à un formulaire numérique en ligne. Ce dossier renseigne:

- la description de la démarche: elle s'appuie sur les enseignements, précise la place des élèves, notamment les éco-délégués, et intègre l'activité et le fonctionnement de l'établissement
- les modalités de la mise en œuvre: la démarche doit prévoir une ouverture sur le contexte social, économique et environnemental de l'établissement et faire du lien avec un ou des ODD
- l'intégration au projet d'école
- la formalisation des partenariats
- l'état de la démarche: l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de sa mise en œuvre
- la formation des personnels
- le projet de communication sur la démarche.

Les établissements candidatent en renseignant en ligne le formulaire LABEL E3D accessible dans ARENA (rubrique Enquête et pilotage).

La campagne de candidature est ouverte du 10 janvier au 15 avril 2022.

La page web ci dessous

<http://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-Labellisation-E3D-d-ecole-ou-etablissement-accreteil>

permet de trouver plusieurs documents utiles :

- un tutoriel aidant à la saisie dans LABEL E3D

---

<sup>1</sup> ODD = 17 Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU. A retrouver sur : <https://www.agenda-2030.fr/>

- les critères et des éléments pour expliciter ces critères de labellisation
- un document d'autopositionnement rapide (checklist)
- le formulaire au format .doc

## **2) Labellisation nationale E3D de territoire éducatif:**

23 labels E3D de territoire ont été accordés dans le cadre de l'expérimentation « **labellisation E3D de territoire** » débutée en 2018 dans notre académie. **Cette labellisation de territoire est désormais nationale et s'appuie sur des critères nationaux décrits dans la circulaire du 24 septembre 2020:**

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

La labellisation E3D de territoire permet de reconnaître et valoriser l'engagement des territoires d'établissements: avec de nombreux établissements engagés dans le label E3D, des réseaux pédagogiques d'établissements, des réseaux d'éducation prioritaire, des cités éducatives, des circonscriptions, ou même des districts sont en situation de candidater à cette labellisation.

Organisée en trois niveaux (territoire engagé-niveau 1, territoire apprenant-niveau 2, territoire durable-niveau 3), la labellisation E3D de territoire éducatif encourage un cheminement qui peut être progressif dans les démarches globales d'éducation au développement durable à l'échelle de ce territoire. Elle vise ainsi à encourager des projets et démarches inter-degrés et inter-établissements sur un même territoire. Elle favorise le rayonnement des établissements labellisés au niveau 3 en direction de ceux qui ne le sont pas encore, ou qui souhaitent progresser dans le label. Elle contribue à la construction d'un parcours EDD progressif et cohérent pour l'élève citoyen sur son territoire, de la maternelle au lycée et en lien avec les partenaires concernés.

Les territoires déjà labellisés E3D peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

**Les dossiers numériques de candidatures pour l'obtention du label E3D de territoire d'établissements sont à télécharger sur le site académique EDD:**

<http://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-Labellisation-E3D-de-territoire-accreteil-8eme-session>

Renseignés, ils devront être adressés à l'intention de l'IA-DAASEN en charge de l'EDD, avec copie à la cheffe de mission académique EDD, **avant le 13 mai 2022.**

Le comité académique de labellisation annoncera les résultats courant juin 2022. Ceux-ci seront publiés sur le site académique EDD. Vous pouvez consulter la carte géolocalisant les établissements labellisés ici (des filtres permettent différentes visualisations, par exemple sur un territoire précis) : <http://edd.ac-creteil.fr/Geolocalisation-des-etablissements-E3D-907>

Des forums de remise des diplômes du label E3D seront organisés pendant les semaines du développement durable à l'automne 2022, pour tous les établissements labellisés.

### **Contacts académiques EDD:**

IA-IPR cheffe de la Mission académique EDD : Sophie Pons- secrétariat : [ce.ipr@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr@ac-creteil.fr)

Chargée de mission académique auprès de la cheffe de Mission : Clarisse Mazin [clarisse.mazin@ac-creteil.fr](mailto:clarisse.mazin@ac-creteil.fr)

### **DSDEN 77**

IEN coordonnatrice dossier EDD: Florence Gilat : [Ce.0771137t@ac-creteil.fr](mailto:Ce.0771137t@ac-creteil.fr)

CPD culture scientifique 77: Guillemette Lamy : [guillemett.lamy@ac-creteil.fr](mailto:guillemett.lamy@ac-creteil.fr)

CPD culture scientifique 77: Christophe Ansart : [christophe.ansart@ac-creteil.fr](mailto:christophe.ansart@ac-creteil.fr)

**Pour le recteur et par délégation,  
La Directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,**



**Valérie DEBUCHY**